

CAHIER DES CHARGES

Relatif à l'étude :

**Réduire le risque Chlordécone dans la production
agricole aux Antilles : quels surcoûts ?**

Date et heure limites de réception des offres :

Le vendredi 5 décembre à 12h (heure de Paris)

1. Contexte

La lutte contre les impacts de la chlordécone, constitue un enjeu environnemental, sanitaire, agricole, économique et social pour les Antilles.

Le Président de la République s'est engagé en 2018, à terme à tendre vers le « zéro chlordécone » dans l'alimentation.

Cet insecticide organochloré, toxique (effets perturbateur endocrinien et cancérigène) et très persistant, a été autorisé par le ministère de l'agriculture entre 1972 et 1993, pour lutter contre le charançon noir dans les bananeraies des Antilles. Cette substance est présente dans une partie des sols et des milieux aquatiques aux Antilles pour plusieurs décennies, voire des siècles, ainsi que dans certains aliments sensibles, exposant ainsi la population par voie alimentaire.

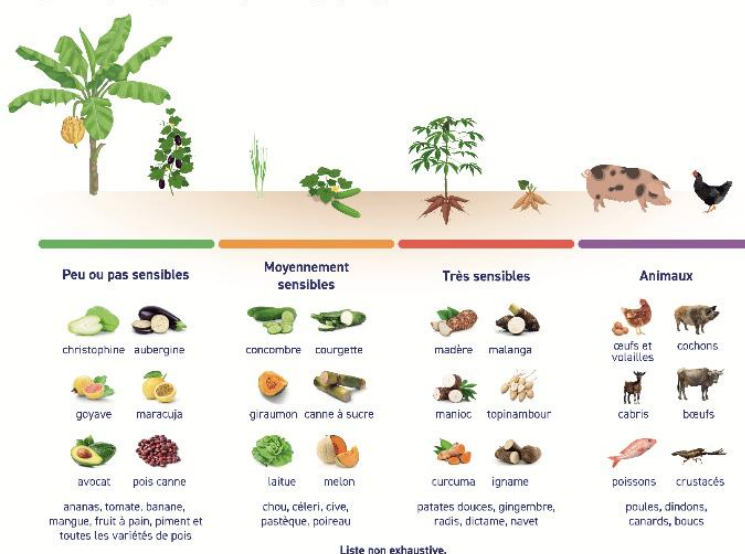
Les effets de la chlordécone sur la santé humaine ont fait et font encore l'objet d'études. Les principaux effets connus portent sur une association entre un taux de chlordécone élevé et le développement de cancer de la prostate, des accouchements prématurés et un développement fœtal et des capacités cognitives altérés des enfants exposés en période pré et post natale. **Il est possible de réduire le taux de chlordécone dans le sang en adaptant son alimentation.** Cette pollution a également des impacts sur l'activité économique des pêcheurs qui doivent respecter des zones de pêche interdites et des agriculteurs dont les sols sont pollués, qui doivent modifier leurs pratiques.

La principale voie d'exposition à la chlordécone aux Antilles est la voie alimentaire. La chlordécone s'élimine naturellement de l'organisme en supprimant toute source d'exposition. La priorité est donc de veiller à ce que les consommateurs aient accès à des produits sans risque chlordécone, voire, sans trace de chlordécone.

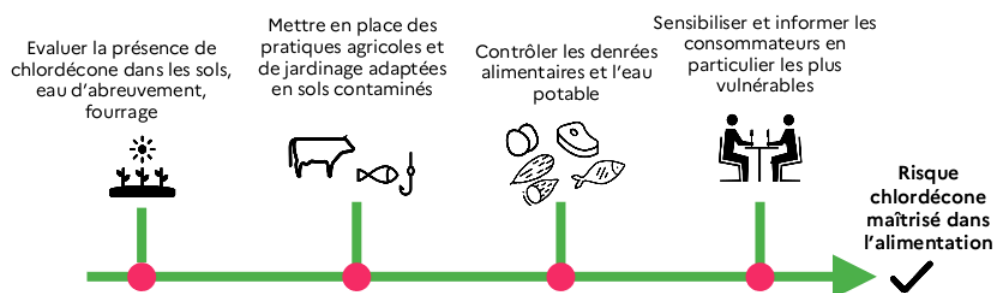
Des solutions existent car tous les sols ne sont pas contaminés et toutes les productions ne sont pas sensibles à la chlordécone. Néanmoins, les sols les plus fertiles sont situés dans les zones où la banane a été historiquement implantée, par exemple en Basse terre en Guadeloupe et dans le Nord Atlantique en Martinique (cartes de contamination en annexe).

Le schéma ci-dessous identifie la sensibilité des aliments s'ils sont produits en zone contaminée :

**ÉCHELLE DE SENSIBILITÉ
DES ALIMENTS À LA CONTAMINATION PAR LA CHLORDÉCONE**



La gestion du risque chlordécone s'appuie sur les leviers ci-dessous ;



Ainsi, les services de l'Etat contrôlent les aliments au stade de la production, de l'importation et de la commercialisation. **La conformité d'un aliment est constatée si son taux de chlordécone est inférieur ou égal à la limite maximale de résidu (LMR).** Cette LMR est fixée réglementairement au niveau européen et s'appuie sur une évaluation des risques établie par l'Anses pour protéger la santé des consommateurs.

Dans ce contexte, la présence de chlordécone dans les sols peut avoir des impacts directs sur le choix des cultures et des pratiques culturales et d'élevage pour les producteurs.

L'objectif de cette étude est d'évaluer les surcoûts engendrés pour les producteurs agricoles antillais ou les filières agro-alimentaires par la contrainte chlordécone, justifiant la mise en œuvre de pratiques permettant de tendre vers le « zéro chlordécone ». Elle s'inscrit dans un contexte de renforcement de la diversification des productions locales.

La stratégie chlordécone (2021-2027) finance la mise en œuvre des différents leviers, avec des moyens financiers renforcés pour les jardiniers, les professionnels de l'agriculture et de la pêche. Pour en savoir plus : www.chlordecone-info.gouv.fr et <https://www.chlordecone-info.fr/publications/brochure-les-essentiels-mars-2025/>

Les productions végétales sensibles à la chlordécone sont des productions de diversification et les sols contaminés concernent majoritairement les anciennes zones de production bananière dont les potentiels agronomiques sont les plus élevés. Les productions animales sont

également concernées. **C'est pourquoi la gestion du risque chlordécone est étroitement liée aux enjeux de diversification et de souveraineté alimentaire dans toutes leurs dimensions :** développement économique, santé des producteurs et des consommateurs, accompagnement technico-économique des producteurs, accès au foncier et installation, traçabilité et lutte contre la vie chère, et enjeux sociaux dans un contexte particulièrement sensible.

Le taux de conformité des contrôles dans les circuits formels est de 98 %, mais aux Antilles, les nombreux circuits informels, sont plus difficiles à contrôler et peuvent présenter un risque accru d'exposition à la chlordécone par manque de traçabilité. L'incitation des pouvoirs publics pour renforcer la structuration des filières converge avec les objectifs de réduction du risque chlordécone.

Il convient de veiller à ce que l'action publique notamment via les politiques agricoles, contribue à réduire le risque chlordécone, et *a minima* ne l'aggrave pas, avec un accompagnement adapté des producteurs impactés et la mise en place de mesures efficaces pour gérer la pollution qu'ils subissent. Par exemple, depuis les plans chlordécone précédents, les analyses de sols sont gratuites pour tous les producteurs et tous les particuliers. En outre, depuis 2024, un accompagnement technique et économique concerne les éleveurs de bovins qui sont impactés par la pollution et qui mettent en place des pratiques de sécurisation de leur viande face au risque chlordécone. Ils bénéficient d'un diagnostic exploitation et de solutions techniques gratuites pour décontaminer le cas échéant leurs animaux (réservoir d'eau de pluie, logettes, fourniture de fourrage non contaminé, prise de sang pour le bovin,...) et d'une prime à l'engagement de 160 à 200 euros par animal ayant suivi le parcours de sécurisation face au risque chlordécone pour tenir compte du temps supplémentaire consacré à l'alimentation des animaux. Ce dispositif concerne une centaine d'animaux par an depuis son lancement. Il a permis à plusieurs éleveurs de maintenir leur activité, y compris pour l'entretien de leurs parcelles par le pâturage. Il reste toutefois encore peu connu et certains détenteurs ne sont pas éligibles en raison de l'absence d'un numéro SIRET ou d'identification de leurs animaux par exemple.

2. Objet de l'étude

2.1. Périmètre de l'étude

L'étude consiste à évaluer les surcoûts engendrés par les contraintes dues au risque chlordécone qui conduisent à la mise en œuvre de bonnes pratiques pour tendre « vers le zéro chlordécone » pour les productions agricoles animales et végétales (hors pêche), dans un contexte de baisse des rendements liés au changement climatique, de recherche de plus de diversification agricole et de faible attractivité du secteur agricole auprès des jeunes aux Antilles. Cette étude s'inscrit dans une démarche prospective, sans préjuger des surcoûts identifiés, ni des suites qui y seront données. Il s'agit de faire un état des lieux, de se tourner vers l'avenir et d'éclairer les décisions pour adapter l'accompagnement des producteurs impactés.

2.2. Objectifs de l'étude

Dans le cadre de la stratégie chlordécone qui prévoit notamment l'accompagnement des professionnels de l'agriculture impactés par cette pollution, cette étude vise à évaluer les surcoûts pour ; les producteurs d'une part, et les filières d'autre part, qui aux contraintes liées à la présence de chlordécone dans le sol et l'eau mettent en œuvre des bonnes pratiques pour tendre vers le « zéro chlordécone ». Elle tiendra compte des systèmes de production concernés, du niveau de contamination des sols et des pratiques envisagées.

Cette évaluation des surcoûts permettra d'adapter si nécessaire, la politique de soutien à l'agriculture aux Antilles, selon des modalités à préciser, le cas échéant.

Cette étude devra :

Dans un premier temps :

- *Identifier les productions et filières agricoles animales et végétales impactées par la présence de chlordécone aux Antilles, les contraintes correspondantes et la définition des bonnes pratiques connues à mettre en œuvre pour tendre vers le « zéro chlordécone » .en intégrant également les principaux défis de l'agriculture antillaise (enjeux du changement climatique, diversification, vieillissement de la population, faiblesse des rendements,...) qui peuvent avoir des impacts sur la pérennité de certaines pratiques et productions.*
- *Définir les postes des surcoûts associés à chaque production et leur mode de calcul au regard des sources d'informations disponibles ou à consolider, à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation et de la filière*

Dans un second temps :

- *En fonction des types de surcoûts identifiés, quantifier les surcoûts associés aux contraintes pour chaque production à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation et de la filière, ainsi que le nombre de producteurs potentiellement impactés actuellement et selon la trajectoire de diversification envisagée.*
- *Formuler des recommandations techniques et économiques afin de pallier à ces surcoûts et selon la trajectoire de diversification envisagée. Ainsi que les acteurs à mobiliser.*

Ainsi, les professionnels de l'agriculture impactés par la présence de chlordécone dans les sols seront mieux identifiés, et cela permettra de répondre aux demandes de la population d'un meilleur accompagnement face à ce risque chlordécone.

La phase I de cette étude consiste en un défrichage contextuel et méthodologique, qui déterminera si des études complémentaires sont nécessaires en phase II pour quantifier les surcoûts liés à la gestion des contraintes engendrées par le risque chlordécone. Le but *in fine* étant d'accompagner au mieux les producteurs impactés par la pollution et qui mettent en œuvre des bonnes pratiques de gestion du risque.

2.3. Méthodologie de l'étude

Le prestataire devra réaliser pour :

Phase I : Identification des postes de surcoûts en lien avec les bonnes pratiques pour tendre vers le « zéro chlordécone »

- ***Identifier les productions et filières agricoles animales et végétales impactées par la présence de chlordécone aux Antilles, les contraintes correspondantes et les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour gérer le risque chlordécone. La pérennité des pratiques adaptées dans le temps long devra aussi être vérifiées dans un contexte d'adaptation au changement climatique.***

Recenser sur la base de la littérature existante les différentes filières agricoles impactées par la gestion du risque chlordécone dans les Antilles ainsi que les bonnes pratiques qui sont mises en place pour les productions animales et végétales pour faire face à ces contraintes. Ce recensement devra être complété d'une enquête qualitative à partir d'entretiens avec les DAAF, les instituts techniques, les Chambres d'Agriculture, les filières professionnelles, les instituts de recherche (CIRAD, Inrae, université de Lorraine, ...) et des agriculteurs sur le terrain de tous âges.

La perception des consommateurs sera prise en compte, à partir des informations existantes : notamment par une recherche bibliographique, d'études ou témoignages.

- *Définir les postes des surcoûts associés aux contraintes pour chaque production et leur mode de calcul au regard des sources d'informations disponibles ou à consolider, à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation et de la filière en intégrant les principaux défis de l'agriculture antillaise (changement climatique, diversification, vieillissement de la population, faiblesse des rendements, ...).*

Compiler et valoriser les ressources bibliographiques existantes.

Mener une enquête auprès des instituts de recherche, instituts techniques, RITA, des filières agricoles et des agriculteurs afin d'étudier comment la gestion des contraintes dues au risque chlordécone sur les parcelles concernées entraîne pour les agriculteurs un changement de pratique engendrant un surcoût.

Le surcoût de production en zone chlordéconée sera étudié à l'échelle de la parcelle/atelier, de l'exploitation et à l'échelle collective des filières.

Cela peut se traduire par des surcoûts en termes de gestion des cultures, notamment en étudiant les charges supplémentaires ou les diminutions de débouchés liés aux changements de pratiques, tels que pour exemple :

Au niveau de la parcelle/atelier :

- l'adaptation des cultures en sol contaminé par la chlordécone en produisant hors sol (en élevage ou en production végétale),
- de l'apport de support de culture ou compost non contaminé,

Au niveau de l'exploitation :

- le changement de production pour cultiver uniquement des aliments peu ou pas sensibles (avec un coût important quand il s'agit de transitionner vers des arbres fruitiers qui nécessitent un investissement important et une immobilisation jusqu'à maturité des arbres), etc
- l'abandon de la pratique de polyculture-élevage, impacts pour l'élevage de volaille ou porcin ainsi que sur d'éventuelles méthodes alternatives de désherbage et d'économie circulaire,

Au niveau de la filière :

- la mise en place des étapes de décontamination des ovins, caprins ou bovins plus ou moins longues en fonction de l'objectif visé,
- les analyses de sol,....
- La formation pour adopter les bonnes pratiques
- Le dispositif de labellisation
- La traçabilité,
- la différenciations de circuits de commercialisation

Phase II : Quantification des surcoûts et recommandations

- **Dans un second temps, quantifier les surcoûts associés aux contraintes pour chaque production à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation et de la filière, ainsi que le nombre de producteurs potentiellement impactés actuellement et selon la trajectoire de diversification envisagée.**

L'identification des coûts s'effectuera selon la même nomenclature que celle retenue dans l'étape d'identification. Elle pourra être estimée sous forme de fourchettes.

La zone à risque concerne 1/5 (soit 20%) de la surface agricole utile de Guadeloupe et 2/5 (soit 40%) de la surface agricole utile de Martinique. Des cartes de la pollution des sols à la chlordécone permettent d'identifier les zones potentiellement concernées par cette pollution (cartes en annexe).

Avec l'aide des DAAF, des Chambres d'Agricultures, des filières professionnelles, des instituts techniques, instituts de recherche (Inrae, CIRAD, Université de Lorraine, ...), des OVS (Organisme à Vocation Sanitaire: Sanigwa en Guadeloupe et le GDMS en Martinique) et des agriculteurs, il s'agira de quantifier les surcoûts par hectare, unité de bétail, exploitation pour les producteurs en zone contaminée et mettant en place des pratiques pour « tendre vers le zéro chlordécone ».

Le prestataire pourra s'appuyer également sur les réseaux de fermes de références portés par l'IDELE et l'ACTA. L'identification de ces surcoûts pour être intégrée aux référentiels portés par ces réseaux pour en assurer le suivi dans le temps.

Il s'agira également de quantifier le nombre de producteurs impactés dans les deux cas et selon la trajectoire de diversification envisagée.

A l'échelle de la filière et pour les actions collectives, les structures (OP, interprofession) seront approchées.

- **Formuler des recommandations techniques et économiques afin de pallier à ces surcoûts et selon la trajectoire de diversification envisagée. Ainsi que les acteurs à mobiliser.**

Formuler des recommandations technico-économiques adaptées aux Antilles face au risque chlordécone, en classant par priorités pour chaque filière et en identifiant parfois les principales difficultés dans la mise en œuvre. Une analyse des actions et dispositifs existants déjà mobilisables sera conduite.

3. Délais de réalisation de l'étude

Le début de la prestation est fixé dans le présent cahier des charges, la prestation est prévue pour une durée de 9 mois maximum.

4. Montant

Le **montant maximum de l'étude est de 43 000 € TTC** pour la durée totale de l'étude. Ce montant est pris sur les crédits d'orientation territorialisés issus du BOP 123.

5. Livrables

A minima, le prestataire retenu devra fournir :

- Un rapport à la fin chaque phase (Phase I et Phase II)
- Support de présentation de la restitution finale (sous format PPT)
- Rapport d'étude rédigé (sous format Word)
- Une synthèse de 10 pages (sous format Word)
- Un résumé de 2 pages (sous format Word) comprenant une partie contexte, méthodologie et résultats.

Une présentation des résultats de l'étude pourra le cas échéant être réalisée dans les comités sectoriels concernés et comité de pilotage stratégique.

6. Pilotage de l'étude et suivi des travaux

Le suivi des travaux est réalisé par un comité de pilotage animé par l'Odeadom composé, *a minima*, d'un représentant de la DAAF de chaque territoire (Guadeloupe / Martinique), d'un représentant de la DGOM, d'un représentant de la mission stratégie chlordécone, de la DGPE, de la DGAL. Selon l'ordre du jour, des experts sont susceptibles de participer aux comités de pilotage.

Le prestataire assurera la présentation de l'avancée du projet sous forme de diaporamas, et la production de compte-rendu des réunions du comité de pilotage.

Un minimum de trois comités de pilotage sera prévu (1 copil de lancement, 1 copil de mi-parcours avec remise d'une synthèse intermédiaire et 1 copil d'achèvement).

Le prestataire pourra en tant que de besoin proposer la tenue de réunions techniques intermédiaires pour réaliser des bilans d'étape le cas échéant.

7. Modalités de la consultation

7.1. Calendrier

- Date limite de dépôt des candidatures : **le vendredi 5 décembre 2025 à 12h (heure de Paris)**

7.2. Critères de sélection

Critères	Pondération
Prix Note de l'offre = (note maximale (30) x valeur TTC de la meilleure offre financière) / valeur TTC de l'offre financière analysée	30
Compréhension de la problématique et connaissance du sujet	15
Méthodologie ➔ Clarté et cohérence de la méthodologie de la phase 1 ➔ Clarté et cohérence de la méthodologie de la phase 2 ➔ Livrables	15 15 10
Moyens humains et compétences (nombre de jours et de personnes dédiées, profil de l'équipe dédiée à l'étude)	15
TOTAL	100

7.3. Modalités de candidature

L'offre des candidats devra comprendre *a minima* :

1. la présentation générale de la proposition,
2. les coordonnées complètes de la personne déposant officiellement la proposition et de la personne responsable de l'étude,
3. la présentation de la structure candidate,
4. la méthodologie envisagée détaillée,
5. le planning détaillé des actions,
6. les moyens humains impliqués dans l'étude (CV, fonctions dans le projet, nombre de jours prévisionnels consacrés à l'étude...),

7. les moyens techniques et matériels mobilisés,
9. le devis de l'étude,
10. un RIB,
11. un extrait de Kbis de moins de trois mois,
12. tout autre élément jugé pertinent par le déposant.

Des informations détaillées, permettant d'évaluer le contenu concret de la proposition, sont souhaitées (cf. critères de sélection). En cas de proposition impliquant plusieurs partenaires, une seule candidature doit être déposée par la structure porteuse du projet.

Dépôt du dossier

Le dossier de candidature complet sera envoyé par voie électronique à :

odeadom@odeadom.fr

Annexe :

Carte de contamination GPE et MQE : ici <https://www.chlordecone-info.fr/agir-ensemble/ressources-utiles/carte-des-sols-analyses/>